



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2023-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
393-2023**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé est au fait qu'un potentiel prolongement du Parc éolien Pierre-De Saurel pourrait s'implanter sur son territoire;

Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité désire encadrer l'implantation d'éoliennes commerciales sur son territoire;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Sylvain Boisselle à la séance du 3 juin 2024 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement a eu lieu le 2 juillet 2024 à 19h au Centre de services de Saint-Aimé afin d'expliquer le projet de règlement et qu'il n'a reçu aucun avis de personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est proposé par Julie L'Homme, appuyée par Sylvain Boisselle et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les lignes de références « Zone boisée » « Cours d'eau » du Tableau 17.11-A – Normes minimales relatives aux éoliennes commerciales sont modifiées de la façon suivante :

Territoire, site ponctuel, élément bâti ou naturel	Distance séparatrice (m)
Zone Boisée	20
Cours d'eau	20

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Adopté à Saint-Aimé, ce 19 août 2024.

Denis Benoît
Maire

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :	3 juin 2024
Adoption du 1 ^{er} projet :	3 juin 2024
1 ^{re} transmission à la MRC	6 juin 2024
Avis public de consultation	18 juin 2024
Consultation publique	2 juillet 2024
Adoption du 2 ^e projet	19 août 2024
2 ^e transmission à la MRC	20 août 2024
Avis public de signature	29 août 2024
Certificat de conformité MRC	
Adoption du règlement :	
Avis public d'entrée en vigueur	
Transmission à la MRC entrée en vigueur	